

Prêt d'honneur Ile-de-France Reprise

INITIATIVE ILE DE FRANCE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur Ile-de-France est un dispositif d'Initiative Ile-de-France qui permet de financer la reprise de TPE et PME en Ile-de-France.

Ce dispositif régional permet d'augmenter les fonds propres des repreneurs, de financer les besoins immatériels et d'améliorer l'accès au crédit bancaire des repreneurs qui doit être au moins égal au total des prêts d'honneur.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Les bénéficiaires de ce prêt sont des personnes physiques qui reprennent une entreprise implantée en Ile-de-France.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernée

L'aide finance les investissements nécessaires pour l'aboutissement de la reprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur Ile-de-France reprise est de 70 000 €.

Pour quelle durée

Ce prêt a une durée de remboursement maximum de 60 mois et un différé de remboursement maximum de 6 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Après de quel organisme

Les demandes d'aide sont à faire à Initiative Ile-de-France.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Publics visés par le dispositif
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE ILE DE FRANCE

- **Initiative Ile de France Siège**
36 rue des PETITS-CHAMPS
75002 PARIS
Téléphone : 01 44 90 87 00
Télécopie : 01 44 90 87 04
E-mail : contact@initiative-iledefrance.fr